

The logo consists of the letters 'VSS' in a bold, white, sans-serif font. The letters are positioned on a dark blue background that features a network of thin, light-colored roots or branches extending across the frame.

# L'OSL S'ENGAGE

## Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles

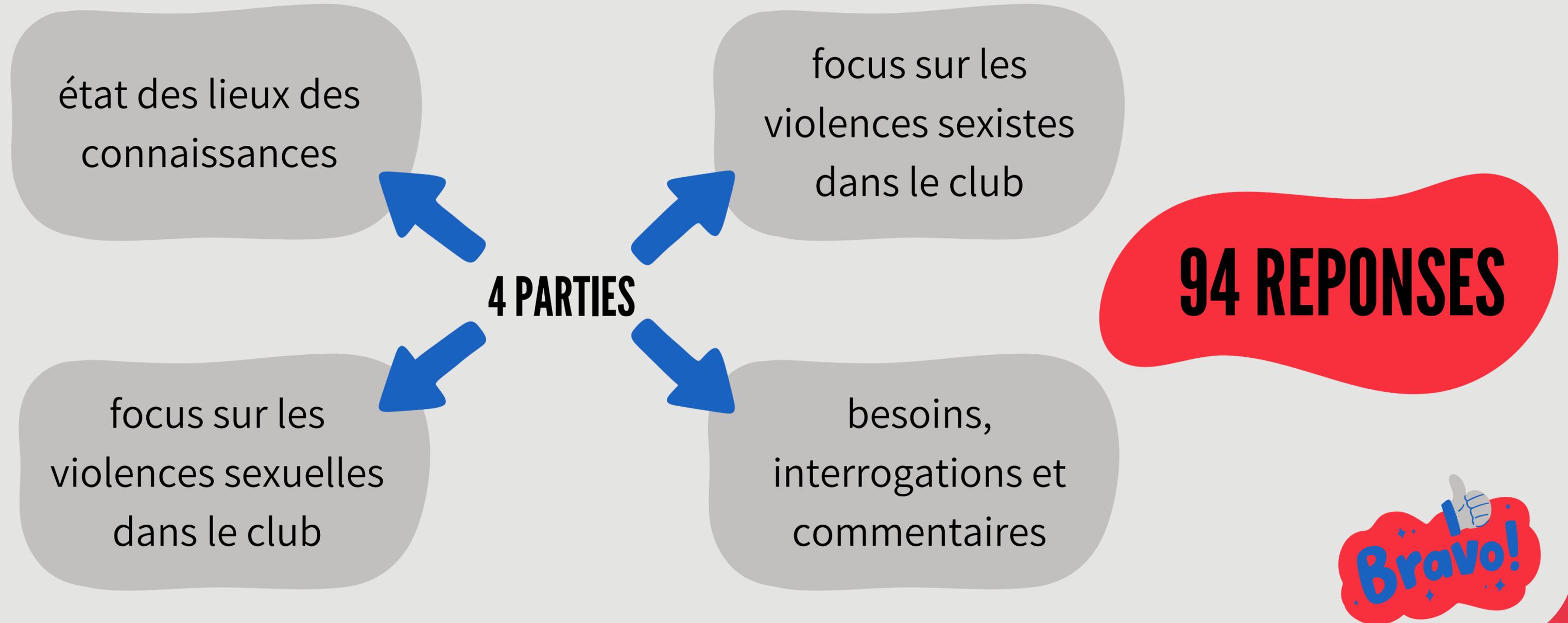


L'OSL s'engage dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles aux côtés de la Ville de Lyon et présente ce travail en cohérence avec la politique sportive menée par la municipalité depuis 2021. En effet, soucieuse de faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une priorité dans les clubs sportifs lyonnais, la Ville de Lyon applique depuis septembre 2024 une conditionnalité dans l'attribution de ses aides aux clubs. Pour être éligible à une subvention ou à l'utilisation d'infrastructures sportives auprès de la Direction des Sports, les associations doivent attester de la participation de leurs dirigeant.es et/ou de leurs encadrant.es sportifs (à minima 2 par association) à une sensibilisation aux enjeux de la lutte contre les VSS dans le sport ([lire la Délibération du 5 juin 2024](#)).

En plus des temps de sensibilisation proposés par la Ville, l'OSL a souhaité faire un état des lieux des connaissances et besoins des clubs et a transmis, en novembre 2024, un questionnaire pour en savoir plus sur l'engagement de ses associations adhérentes dans la lutte contre les VSS. Voici une présentation des résultats obtenus. Le but est que ces réponses puissent alimenter les réflexions lors du groupe de travail et servir à la construction des différents outils nécessaires aux clubs.



# INFORMATIONS GENERALES





# DÉFINITIONS - VIOLENCES SEXISTES

Le sexisme est lourd de conséquences. En effet, il est à l'origine de ce que l'on appelle les violences faites aux femmes, ou violences sexistes, c'est-à-dire des **violences perpétrées envers des femmes, parce qu'elles sont des femmes.**

Ces violences sexistes revêtent plusieurs formes : **verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, administratives...**

Elles peuvent aller jusqu'au meurtre, voire aux assassinats de masse. Lorsque des femmes sont tuées, parce qu'elles sont des femmes, on parle alors de féminicides.

Les violences sexistes concernent **toutes les catégories sociales, tous les âges, toutes les cultures.** Elles s'exercent dans les sphères tant privées que publiques : la famille, l'espace public, les institutions, le couple, les réseaux sociaux, etc.

**Les agressions envers les femmes sont à la fois les fruits du système sexiste et les piliers qui maintiennent ce système.**

Source : Filaction (<https://www.filactions.org/violences-sexuelles/>)



# DÉFINITIONS - VIOLENCES SEXUELLES

Tout **acte sexuel (pénétration, attouchements, exhibition...)** commis avec « **violence, contrainte, menace ou surprise** » est interdit par la loi et sanctionné pénalement.

Il y a violence sexuelle, dès lors qu'il y a **absence de consentement** d'une des personnes impliquées (viol ou autres agressions sexuelles).

Les violences sexuelles sont multiples. La loi les classe en deux grandes catégories :

☞ Une **agression sexuelle** c'est « toute **atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise** » (articles 222.22 et 222.27 du Code pénal).

☞ La loi distingue le **viol** des autres agressions sexuelles, comme supposant un **acte de pénétration sexuelle**, « de quelque nature qu'il soit » (vaginale, anale ou orale, par le sexe, par la main ou des objets), également **commis par violence, contrainte, menace ou surprise** (article 222.23 du Code pénal). Le viol est un crime et les autres agressions sexuelles sont des délits.

Source : Filaction (<https://www.filactions.org/violences-sexuelles/>)



# DÉFINITIONS - NOTRE TRAVAIL

Dans son travail, l'OSL considère les **violences sexuelles au sens large** :

- le viol et agressions sexuelles,
- l'atteinte sexuelle sur mineur (art 227-25 et suivants du code pénal),
- le harcèlement sexuel (art 222-33 code pénal),
- l'exhibition sexuelle (art 222-32 du code pénal),
- l'outrage sexiste et sexuel (art 621-1 du code pénal),
- le voyeurisme sexuel dont enregistrement d'images intimes ou impudiques sans consentement, voire diffusion non consentie (art 226-1, 226-3-1, 226-2-1)
- la pédopornographie et l'exploitation sexuelle des mineurs (art 225-12-1 à 3, 227-23, 227-22 du code pénal)

**Tous ces types de violences peuvent et sont également considérées comme sexistes lorsqu'elles sont commises sur des femmes.** La question se pose également pour les violences commises sur d'autres minorités de genres qui peuvent vivre des traitements similaires.

# **ETAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES**

# Violences sexistes

En général, les répondant.es **identifient en tant que violences sexistes, les violences qui ne mentionnent pas directement le corps ou la sexualité.**

Cependant, lorsqu'une violence **implique un rapport au corps ou à la sexualité**, les répondant.es ont moins tendance à les envisager aussi comme des violences sexistes.

Certaines violences **clivent** un peu plus.

les blagues ou propos dégradants (89), les inégalités de traitement (86), les insultes et les moqueries (84), la diffusion de stéréotypes (84), les refus d'accès à un droit ou à un espace (80), le refus de reconnaissance de l'identité de genre (80), le contrôle des choix de vie (77)

L'inceste et la pédocriminalité (30), le viol ou la tentative de viol (32), les frottements non consentis (35), les touchers non consentis (36), les pressions ou chantage sexuel (44), la diffusion d'images ou vidéos intimes sans consentement (44)

le harcèlement (71), le cyberharcèlement (64), le chantage (53) et les violences économiques (51).

# Violences sexuelles

Parmi les violences citées, **les répondant.es ont, plus de 9 fois sur 10, bien su identifier les violences sexuelles faisant directement écho au corps ou à la sexualité.**

Certaines violences proposées **ne faisaient pas directement écho au corps ou à la sexualité** mais pouvaient quand même prendre la forme de violences sexuelles. **Elles n'ont pas été citées automatiquement.**

Le viol et tentative de viol (93), les touchers non consentis (91), les frottements non consentis (90), l'inceste et pédocriminalité (89), la diffusion d'images ou vidéos intimes sans consentement (84), les pressions ou chantages sexuels (82).

le harcèlement (cité par 46% des répondant.es), le cyberharcèlement (cité par 42% des répondant.es), le chantage (cité par 25% des répondant.es), les blagues ou propos dégradants (cité par 28% des répondant.es)

# Continuum des violences

Faites vous un lien entre une violence sexiste et une violence sexuelle ? Si oui, pourriez vous en dire plus sur ce lien ?

39

répondant.es évoquent l'idée de continuum entre les 2 types de violence

35

répondant.es font un lien entre les deux sans évoquer l'idée de continuum

6

répondant.es ne font pas de lien entre les 2 types de violence

3

font un lien entre les deux sans expliquer pourquoi

# A RETENIR

**En général, les répondant.es semblent être plutôt au clair pour distinguer une violence sexuelle et une violence sexiste lorsqu'elle implique explicitement un rapport à la sexualité ou au corps.**

Cependant, les violences sexuelles sont peu envisagées comme des violences sexistes par les répondant.es (environ 1/2).

Cette observation vient être aussi renforcée par la question ouverte dont les réponses nous montrent que seulement **un peu plus d'1/3 des répondant.es évoquent l'idée de continuum des violences**. Rares sont les répondant.es qui estiment qu'il n'y a pas de lien entre les deux violences (6/92) et 3 d'entre eux font un lien sans donner d'explication. **Les résultats sont tout de même encourageant car 76 répondant.es sur 92 font un lien entre ces deux types de violences.**

En conclusion, **l'idée de continuum des violences ne semble pas encore bien acquis par l'ensemble des répondant.es**. Cela pose donc la problématique de la pertinence, aux yeux des clubs, de lutter contre les violences sexistes.

**FOCUS VIOLENCES SEXISTES**

# FRÉQUENCE - VIOLENCES SEXISTES

**D'après les explications ci-dessus, avez vous eu connaissance de violences sexistes au sein de votre association ?**

Oui plein, je ne peux même plus les compter

Oui mais cela reste anecdotique

Non, je n'en ai pas entendu parler mais il y en a forcément dans notre association

Non, je n'en ai pas entendu parler et je pense qu'il n'y en a pas dans notre association

Autre (libre)

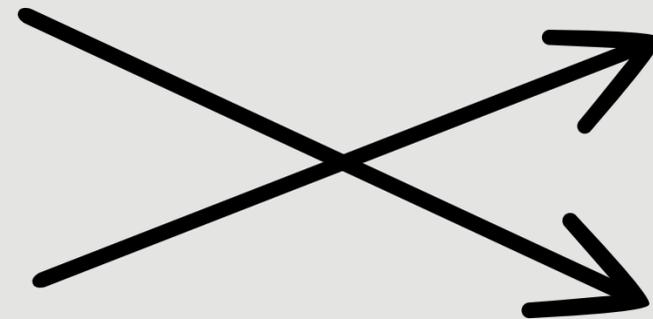
# FRÉQUENCE DECLARÉE- VIOLENCES SEXISTES

**58,5%**



Non je n'en ai pas entendu parler et je pense qu'il n'y en a pas dans notre association

**21,5%**



Non je n'en ai pas entendu parler mais il y en a forcément dans notre association

**18,2%**

Oui mais cela reste anecdotique

**2,2%**



Oui plein je ne peux même plus les compter

# OUTILLAGE

**Pensez vous que votre association a été assez outillée pour traiter la gestion de cette violence ?**

**30,9%**

Oui, plutôt

**23,4%**

Il n'y a pas eu ou je n'ai pas connaissance de violences sexuelles au sein de mon club

**22,4%**

Non, pas vraiment

**11,7%**

Oui, complètement

**5,3%**

Non, pas du tout

# A RETENIR

**Une bonne partie des répondant-es semblent encore ne pas se sentir concerné-es par les VSS (quasiment 60%).** Pourtant les chiffres de la seule enquête française (enquête Disclose - 2019) montrent que 28 disciplines sportives sont concernées avec 77 affaires et 276 victimes. Un peu plus de 40% des clubs semblent admettre qu'elles existent forcément.

Concernant l'outillage des clubs, **28% des clubs estiment ne pas être assez outillés** tandis que 43% estiment l'être au moins plutôt bien.

**Reste encore quasiment 1/4 des répondant.es qui déclarent ne pas pouvoir estimer la qualité de leur outillage.**

En conclusion, il semble primordial dans un premier temps de travailler sur la forme que prennent les violences sexistes dans le sport pour **conscientiser les clubs à leur existence**. Dans un second temps, il semble nécessaire de **mieux outiller les clubs**.

# **FOCUS VIOLENCES SEXUELLES**

# FRÉQUENCE DECLARÉE- VIOLENCES SEXUELLES

**D'après les explications ci-dessus, avez vous eu connaissance de violences sexistes au sein de votre association ?**

Oui plein, je ne peux même plus les compter

Oui mais cela reste anecdotique

Non, je n'en ai pas entendu parler mais il y en a forcément dans notre association

Non, je n'en ai pas entendu parler et je pense qu'il n'y en a pas dans notre association

Autre (libre)

# FRÉQUENCE - VIOLENCES SEXUELLES

**74,5%**

Non je n'en ai pas entendu parler mais il y en a forcément dans notre association

**15%**

Oui mais cela reste anecdotique

**9,7%**

Non je n'en ai pas entendu parler et je pense qu'il n'y en a pas dans notre association

**0%**

Oui plein je ne peux même plus les compter

# OUTILLAGE

**Pensez vous que votre association a été assez outillée pour traiter la gestion de cette violence ?**

**32%**

Oui, plutôt

**25,5%**

Il n'y a pas eu ou je n'ai pas connaissance de violences sexuelles au sein de mon club

**18,2%**

Non, pas vraiment

**14,9%**

Oui, complètement

**6,4%**

Non, pas du tout

# RÉSUMÉ

**Une bonne partie des répondant-es semblent encore ne pas se sentir concerné-es par les violences sexuelles (quasiment 3/4 des répondant.es).**

**Seulement un peu plus d'1/4 admettent qu'il y a ou qu'il pourrait y avoir des violences sexuelles dans leur club.**

Concernant l'outillage des clubs, 24% des clubs estiment ne pas être assez outillés tandis que 47% estiment l'être au moins plutôt bien. **Restent encore quasiment 1/4 des répondant.es qui déclarent ne pas pouvoir estimer la qualité de leur outillage.**

**COMPARAISON**

# COMPARAISON

**Les violences sexuelles (75%) sont plus niées** que les violences sexistes (59%) par les clubs répondants.

Les clubs répondants **attestent plus de violences sexistes** (21,5%) que de violences sexuelles (9,7%).

Les clubs se sentent un petit peu **mieux outillés pour gérer des violences sexuelles** (47%) que des violences sexistes (43%)



Attention, ces chiffres tiennent compte seulement des clubs adhérents de l'Office ayant répondu au questionnaire, ils ne sont pas forcément représentatifs du sport en général !

**BESOINS, FREINS,  
INTERROGATIONS**

# OUTILS ET IDÉES



6

1. Avoir accès à une **procédure à suivre d'urgence en cas de VSS dans mon club (54)**

2. Avoir accès à des **posters de sensibilisation** sur les VSS (43)

3 (ex aequo). Avoir à portée de mains une **liste de contacts** de structures spécialisées (41)

**3 (ex aequo). Avoir un-e interlocuteur-ric(e) extérieur-e au club disponible directement en cas de VSS (41)**

4. Avoir accès à des **ressources théoriques numériques**, simples, courtes et bien triées sur les VSS (36)

**5. Former succinctement certains ou tous les membres de mon association à la lutte contre les VSS (34)**

6. Prévoir des **interventions** sur le sujet dans mon club (33)

# PARTAGES



“le fait d avoir accès à des contacts pour savoir vers qui nous tourner si la situation se présentait pour gérer au mieux la situation me paraît indispensable, pour pouvoir accompagner les victimes du mieux possible”

“Je pense qu'avoir, par exemple des affiches dans les vestiaires ou dans les salles rendraient peut-être attentif les enfants à des comportements, entre eux ou avec les éducatrices”

“Concernant les VSS, il faudrait avoir un numéro et/ou un mail à contacter en cas de souci et en cas de prévention de ce souci”

“Nous restons pour le moment convaincus que la priorité est d'avoir un canal de communication pour que tout comportement inapproprié puisse être signalé”

“Les freins sont essentiellement les personnes (souvent masculines malheureusement) qui ne s'intéressent pas au sujet, qui pensent qu'il n'y a pas de problème dans le club, qui pensent que ce n'est pas notre rôle de nous occuper des VSS mais celui de la justice/gendarmerie”

# PARTAGES



“La gendarmerie et la justice sont débordées, les délais de gestion des plaintes sont longs, que fait-on pendant ce temps là en tant que membre dirigeant du club ?”

“Etant très vigilant sur la question, nous faisons en sorte en sorte que les informations remontent très facilement vers les différents responsables. Seule amélioration possible, trouver un bénévole référent VSS”

“ Crainte de ne pas trouver les bons mots si on veut sensibiliser les plus jeunes de manière proactive, sans les faire stresser et s'inquiéter de tout”

“Comment sensibiliser plus afin que cet aspect dans l'entrainement devienne un élément systématique dans les routines du club? la lutte contre les VSS doit être intégrée dans le cursus de formation des éducateurs sportifs”

“Où commence notre devoir de signalement aux autorités dans le cas de propos sexistes et où se terminent nos droits notamment de sanction ?”



**ALORS... AU TRAVAIL ?**



# 3 THÉMATIQUES DE TRAVAIL

**1**

**POINT RELAI OSL**

**2**

**OUTILS EXISTANTS OU À  
CONSTRUIRE**

**3**

**RÉFÉRENT-ES VSS**